

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **4^{ème} trimestre 2022**
 Séance du **10 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le quatre octobre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI			Philippe LANGANNE
Karine FALCONNAT			Fabienne DREME	Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG		X	
Eric FRULLINO			Yvan SONNERAT	Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT	X		
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL		X		Sophie FORNUTO	X		
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON			Carole BERNIGAUD				

Délibération	N°2022-93	GESTION DU PERSONNEL – CREATION POSTE CADRE DES ATTACHES TERRITORIAUX SUITE A PROMOTION INTERNE
---------------------	------------------	--

VU le Code général des collectivités territoriales (CGGT),

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des emplois communaux,

ENTENDU le rapport de M. le Maire, selon lequel :

La commune a proposé un agent à la promotion interne des attachés territoriaux. La demande de promotion a abouti et il convient en conséquence de créer le poste correspondant.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou de promotion interne.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2022-93	GESTION DU PERSONNEL – CREATION POSTE CADRE DES ATTACHES TERRITORIAUX SUITE A PROMOTION INTERNE
--------------	-----------	---

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures,

Il est donc proposé la création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet, à compter du 01/11/2022.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Encadrer le service élection, état civil et social
- Encadrer le service d'administration générale, de la communication et de la bibliothèque
- Encadrer le service de la vie locale
- Superviser le CCAS
- Encadrer la gestion des salles communales
- Assurer l'intérim du directeur général des services

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2022-93	GESTION DU PERSONNEL – CREATION POSTE CADRE DES ATTACHES TERRITORIAUX SUITE A PROMOTION INTERNE
--------------	-----------	---

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- De créer un poste d'attaché territorial à temps complet, cadre A de la fonction publique territoriale pour occuper les fonctions de directeur de l'administration générale, à compter du 01/11/2022
- De dire que le tableau des emplois communaux sera modifié en conséquence
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	26	0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.




Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 11/10/2022

De sa mise en ligne le : 12/10/2022

Mairie de Sillingy



Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le



ID : 074-217402726-20221010-DEL_2022_93-DE